

OUTIL ACADÉMIQUE DE VALIDATION DU NIVEAU A1 EN LANGUES VIVANTES

UTILISATION PAR LES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES

L'outil académique de validation des compétences a pour objet d'aider les équipes enseignantes à assurer le suivi du parcours d'apprentissage de chaque élève.

Les directeurs et directrices sont chargés de transmettre ce document aux enseignants de CE1 et de cycle 3 et de s'assurer de sa mise en œuvre effective pour chacun des élèves dans le cadre des conseils des maîtres.

L'outil est renseigné par les enseignants chargés de l'ELV, en lien avec les maîtres des classes lorsque ceux-ci n'assurent pas eux-mêmes cet enseignement.

Il sert de point d'appui au conseil des maîtres pour le renseignement du livret personnel de compétences en fin de CM2, en référence à la circulaire n° 2010-087 du 18-6-2010.

Qui le renseigne ?	Chaque enseignant chargé de l'enseignement de la langue vivante au cycle 3, en lien avec les maîtres des classes : en CE2, CM1 et CM2.
Quand ?	<p>A tous moments de l'apprentissage, quand un élément peut être validé dans une situation d'évaluation mise en œuvre. L'enseignant pourra prendre appui sur les documents d'accompagnement en ligne sur le site de l'Académie de REIMS, et sur les progressions et grilles de référence pour l'évaluation et la validation des compétences en ligne sur le site Eduscol.</p> <p>Des outils d'évaluation des acquis des élèves au niveau A1 sont proposés dans les cinq activités langagières</p> <ul style="list-style-type: none">- sur le site ELV de l'IA 51, rubrique évaluation http://www.ac-reims.fr/ia51/elv/
Comment ?	L'enseignant coche la case « situation » (1 ou 2) quand l'élément est acquis par l'élève dans une situation proposée. Chaque élément est validé quand il a été évalué dans deux situations différentes au cours du cycle. L'enseignant coche alors la case « validation de la compétence ».
Validation de chaque compétence	Le nombre minimum d'éléments que l'élève doit maîtriser pour valider chaque item est précisé sur le document. Certains éléments marqués d'un astérisque, considérés comme indispensables, doivent être obligatoirement validés.
Validation du niveau A1	En fin de CM2, en conseil des maîtres, l'équipe enseignante reporte les résultats de chaque élève sur le livret personnel de compétences.
Transmission au collègue	Le livret personnel de compétences doit être transmis au collègue. Si le niveau A1 n'est pas validé, l'outil académique de validation sera transmis au collègue afin que les acquis et besoins de l'élève soient pris en considération pour la poursuite de sa scolarité.